



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE

Premier projet de règlement 622-2021

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 622-2021 amendant le règlement de zonage n° 560-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 14 juin 2021, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté, par la résolution n°2021-06-175, le premier projet de règlement n° 622-2021 amendant le règlement de zonage n°560-2017.
- 2- Conformément à la loi, ainsi qu'aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, et considérant les options qui s'offrent à la municipalité selon le palier d'alerte jaune, une consultation publique sera tenue, en respectant les consignes sanitaires de base. Cette assemblée publique sera également accompagnée d'une consultation écrite.
- 3- Avis est donc donnée par la présente **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 30 juin 2021 à 18 heures**. Les participants doivent respecter les consignes sanitaires de base (respect d'une distance de 2 m et port du masque ou du couvre-visage notamment).
- 4- Avis est également donné que **les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, peuvent, du 22 juin 2021 au 5 juillet 2021, adresser leurs commentaires par écrit au Conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :**

Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

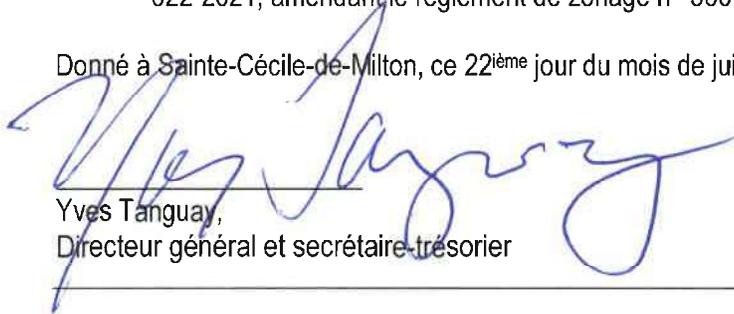
112, rue Principale

Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca.

- 5- En résumé, ce projet de règlement a pour objet :
 - De permettre un sentier récréatif sur deux terrains situés dans une nouvelle zone AFL-3;
 - De limiter certains usages agricoles dont notamment l'élevage d'animaux, dans les zones RE-10 et RE-11;
 - D'annexer le lot n° 6 408 977 du Cadastre du Québec à la zone IN-1;
 - D'augmenter le nombre de bâtiment accessoire à 3 par terrain, en excluant certaines constructions pourvu qu'une seule de ces constructions soient construites sur le terrain;
 - De réduire les dimensions des bâtiments accessoires pour des fins résidentielles dans les zones agricoles et agroforestières, selon une gradation des superficies maximales basée sur la dimension du terrain;
 - D'augmenter la hauteur permise des clôtures dans la cour avant, dans certaines situations particulières de terrain (terrain transversal ou d'angle ainsi que le long des lignes latérales du terrain);
 - D'augmenter la largeur maximale d'un accès à un terrain pour les usages autres que résidentiels.
- 6- Ce projet de règlement concerne notamment des zones situées à l'extérieur du périmètre urbain mais à proximité de celui-ci (zones AFL-2, AFL-3 et AFL-4, RE-10 et RE-11) ainsi qu'une zone à l'intérieur du périmètre urbain (zone IN-1 et RE-9). Certaines dispositions touchent l'ensemble des zones mais sont plutôt en lien avec certains types d'usage.
- 7- Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 8- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Municipalité-Avis publics ».**
- 9- À la suite de la consultation publique et écrite, le conseil municipal pourra adopter le second projet de règlement 622-2021, amendant le règlement de zonage n° 560-2017, lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2021.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 22^{ième} jour du mois de juin 2021.


Yves Tanguay,
Directeur général et secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

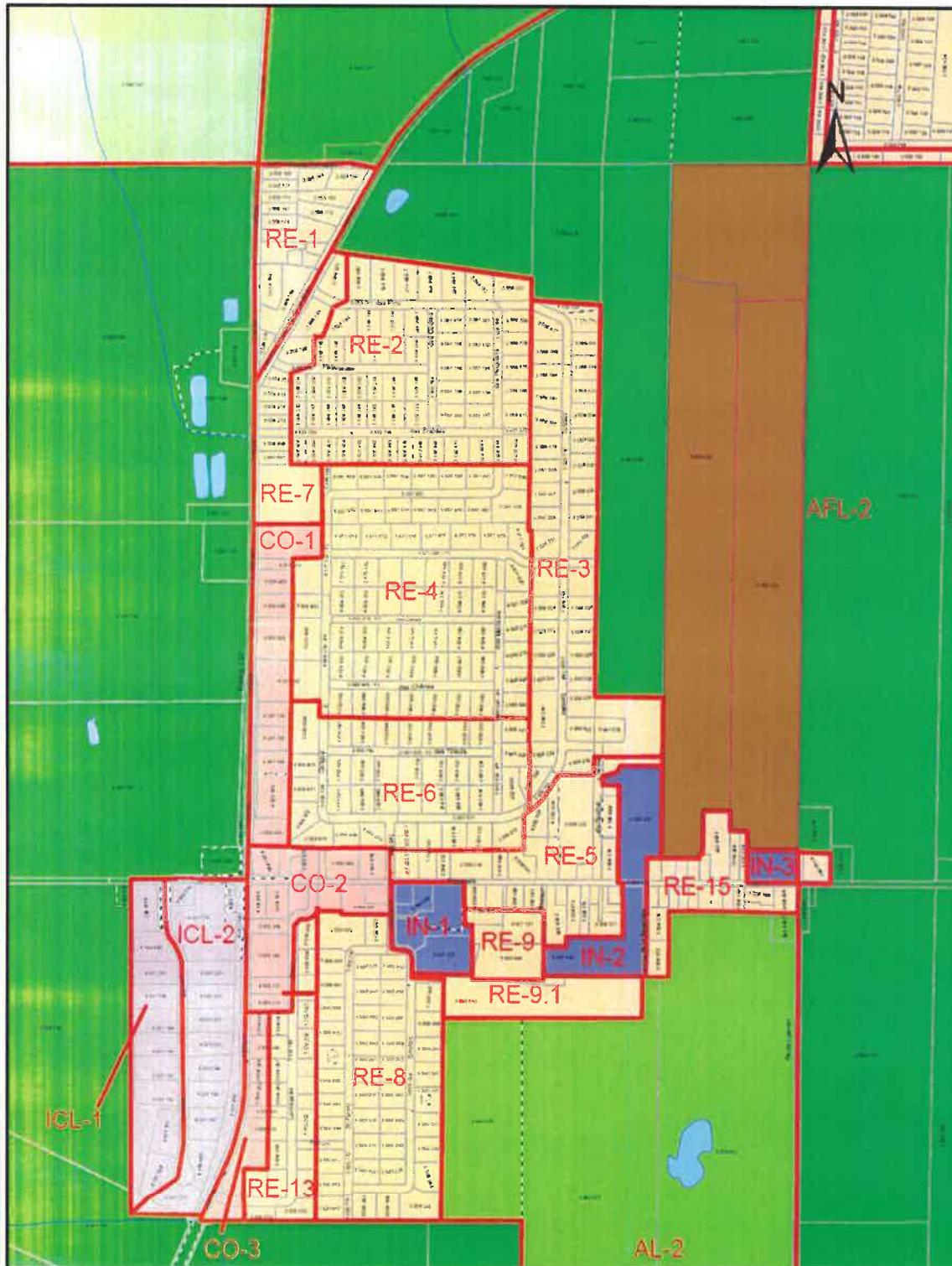
Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 22 juin 2021 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 22^{ème} jour du mois de juin 2021.

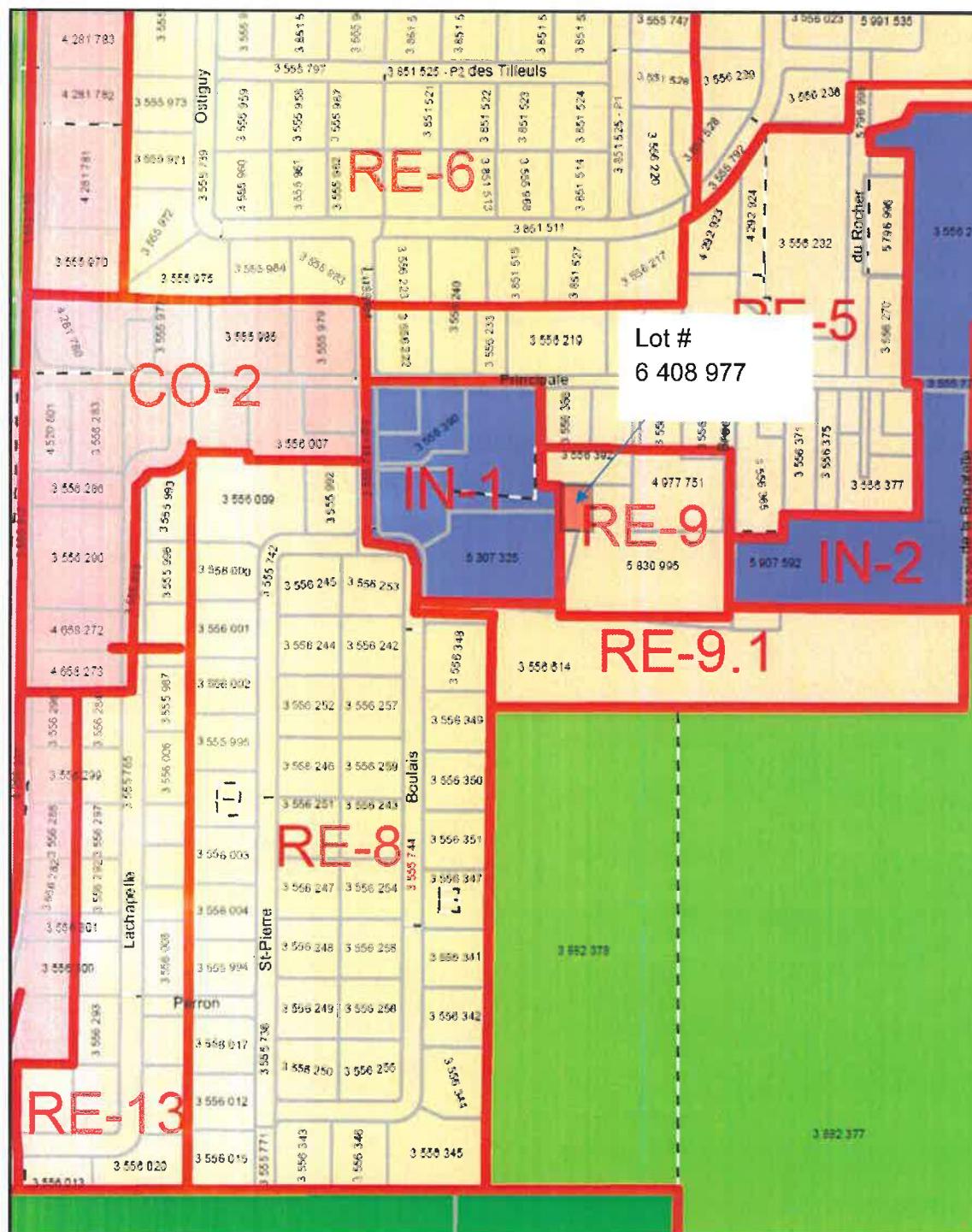
Yves Tanguay,
Directeur général et secrétaire-trésorier



ANNEXE 1



La zone AFL-3 est créée à même une partie de la zone AFL-2
(lots 3 555 323 et 3 555 326)



La zone IN-1 est agrandie à même une partie de la zone RE-9 (lot 6 408 977)